

Image not found or type unknown



Sous-location bail commercial

Par **HU Au**, le **28/11/2018** à **12:17**

Bonjour,

Je viens vers vous dans le cadre d'un bail commercial autorisant la sous-location.

Le locataire en titre souhaiterait confier la location et gestion à une agence immobilière.

Légalement parlant, est-il possible de conclure un mandat de location et/ou de gestion entre le locataire et une agence immobilière ?

Merci beaucoup d'avance.